

Action 2

<u>Titre</u> Accompagner la création de logements saisonniers dans les exploitations
Thème : Autour de l'emploi
Pilotage de l'action: Chambre d'Agriculture
Etendue de l'action : Département du Tarn-et-Garonne
Démarrage de l'action : 2002
<u>Organismes impliqués</u>
Partenaires : ADEFA 82, ANAH, Etat (DDE, ANPE, DDAF), Conseil Général 82, MSA, partenaires sociaux employeurs et salariés
<u>Partenaires financiers :</u> Le coût global du cabinet d'étude est évalué à 85 000 euros HT sur 3 ans. <ul style="list-style-type: none">- Conseil Général 82 : 30 % du coût du cabinet d'étude qui assure l'animation-suivi auprès des propriétaires souhaitant créer des logements (définition des travaux, montage des dossiers...).- Etat (DDE) : 30% du coût du cabinet d'étude- Chambre d'Agriculture (maître d'ouvrage de l'opération) : 20% du coût du cabinet d'étude- ADEFA 82 : 20% du coût du cabinet d'étude
Les travaux seront subventionnés par l'A.N.A.H. à hauteur de 50% jusqu'à un plafond d'environ 500 €/m ² et à une surface maximale de 150 m ² /logement.
Pour en savoir plus : ADEFA Tarn-et-Garonne 130 avenue Marcel Unal, 82017 Montauban Cedex Animateur : Benoît Piquet Téléphone : 05-63-63-91-22 Email : adefa-tarn-et-garonne@anefa.org
<u>Contexte</u>
Origine de l'initiative: <u>Constat</u> : Le manque de logement est un facteur limitant pour l'embauche de salariés saisonniers. ⇒ Depuis janvier 2002, un projet sur l'hébergement des saisonniers agricoles a débuté. Dans un 1 ^{er} temps, une étude a permis de recenser les besoins en hébergement chez les employeurs de main d'œuvre du département. Il s'agissait ensuite d'essayer de trouver des

solutions pour que le manque de logement ne soit plus un facteur limitant pour l'embauche de salariés saisonniers.

Zoom sur l'action

Description de l'action :

1/ Recensement des besoins

Un questionnaire a été envoyé à tous les employeurs de main d'œuvre fichés à l'ANPE (488 au total) ainsi qu'à toutes les Organisations de Producteurs du département et hors département ayant des adhérents en Tarn et Garonne (soit 30 OP). Il y a eu 120 retours indiquant un besoin de 1100 places à créer ou à réhabiliter dans du bâti existant.

2/ Dispositif de financement et d'accompagnement pour la création de logements

Un comité de pilotage a donc travaillé pour mobiliser des financeurs afin d'aider les agriculteurs à rénover leur bâti existant et d'y loger les saisonniers agricoles.

- Un cabinet d'étude sera présent pour accompagner gratuitement chaque porteur de projet dans sa démarche.
- Les travaux seront subventionnés par l'A.N.A.H (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) à hauteur de 50% jusqu'à un plafond d'environ 500 €/m² et une surface maximale de 150 m²/logement.

Outils proposés :

Un cahier des charges sur les normes en vigueur pour l'hébergement des saisonniers agricoles a été réalisé et mis à la disposition de tous.

Résultats

Les 1^{er} dossiers devraient être instruits en juin 2004

Difficultés rencontrées lors dans la mise en œuvre :

La recherche des financeurs et la lourdeur administrative.